



Documents à fournir

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- ➤ Le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- ➤ Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- ➤Un justificatif de domicile de moins d'un an
- ➤ Un acte de naissance de moins de 3 mois **sauf** si vous produisez un passeport sécurisé valide
- ➤ Un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance). Vous n'êtes pas concerné si vous êtes né(e) en France ou à l'étranger d'un parent français ou d'un parent étranger lui-même né(e) en France ou si votre acte de naissance comporte une mention relative à votre nationalité française (décret de naturalisation, déclaration acquisitive par exemple).

Pour un mineur, il faudra fournir également :

- ➤ Un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- ➤ Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

La présence du mineur est indispensable lors du rendez-vous (empreintes à partir de 12 ans)

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au secrétariat de la Mairie de Beynat 05.55.85.50.25

①05.55.85.50.25 Fax: 05.55.85.91.81

mairie@beynat.fr





RENOUVELLEMENT CNI

Documents à fournir

Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie :

- ➤ Le N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)
- ▶ Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante
- ➤ Un justificatif de domicile de moins d'un an
- ► La carte d'identité actuelle
- •En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
- **En cas de perte :** la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier)
- ➤ Un timbre fiscal d'un montant de 25 euros (uniquement en cas de perte ou de vol)
- ➤Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée : un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- ➤Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée et que vous ne disposez pas de passeport valide (périmé depuis plus de 5 ans) : Acte de naissance de moins de 3 mois sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé

Pour un mineur, il faudra fournir également :

- ➤ Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie)
- ➤ Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie)

La présence du mineur est indispensable lors du rendez-vous (empreintes à partir de 12 ans)

Les rendez-vous se prennent uniquement par téléphone au secrétariat de la Mairie de Beynat 05.55.85.50.25